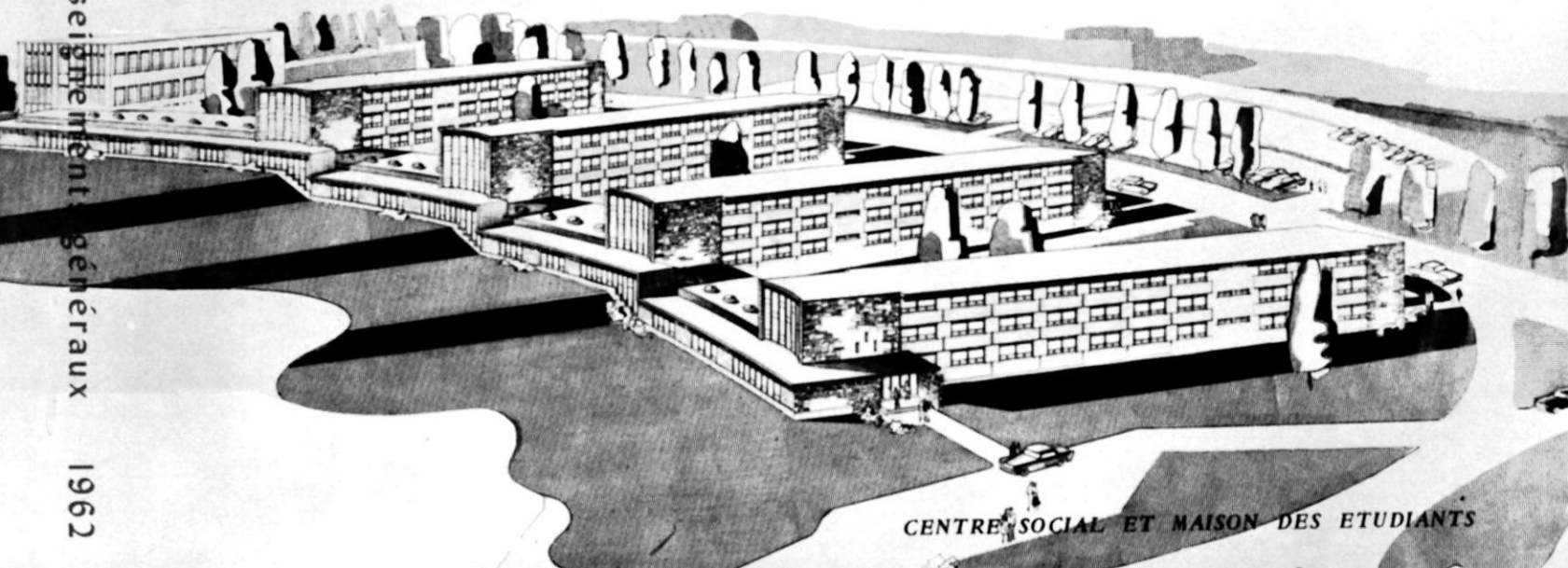


Université de Sherbrooke



Renseignements généraux 1962

CENTRE SOCIAL ET MAISON DES ETUDIANTS

QUE VOUS OFFRE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE ?

ARTS : le baccalauréat et la maîtrise ès arts en langues, histoire, géographie...

DROIT : la licence en droit.

SCIENCES : les baccalauréats en génie civil, mécanique, électrique ; les baccalauréats en chimie et en biologie.

COMMERCE : le baccalauréat en commerce ; la maîtrise en sciences comptables et en administration des affaires.

PEDAGOGIE : le baccalauréat, la maîtrise, la licence en pédagogie, enseignement général ou spécialisé, orientation...

THEOLOGIE : le baccalauréat en théologie (clercs) ; la maîtrise ou le diplôme en culture religieuse (religieux et laïques) par son Institut de culture religieuse.

MEDECINE : le doctorat en médecine (cette faculté est en voie d'organisation).

ECOLE NORMALE : le brevet A et le baccalauréat en pédagogie.

La vie universitaire est centrée à la Cité universitaire qui met à la disposition de tous les étudiants ses 3 pavillons d'enseignement, son Centre social avec cafétéria pour 500 personnes, sa Maison des étudiants qui héberge 460 de ceux-ci. De nombreuses pensions existent aussi à proximité.

Pour régler les problèmes financiers des étudiants, le Service des Bourses du Ministère de la Jeunesse offre à tous ceux qui en ont besoin des bourses allant jusqu'à \$500 pour les non-résidents et à \$300 pour les résidents, et, de plus, des prêts allant jusqu'à \$500 pour les non-résidents et à \$200 pour les résidents.

Tous les étudiants qui ont des aptitudes peuvent aujourd'hui, grâce à leur travail d'été et à l'aide des bourses qui leur sont accordées, poursuivre des études universitaires.

Les facultés sont ouvertes aussi aux jeunes filles.

Vous trouverez plus de détails sur les renseignements désirés à l'intérieur du pamphlet.

ORGANISATION ACADEMIQUE

| FACULTES DISCIPLINES OU ECOLES | CONDITIONS D'ADMISSION | DUREE DU COURS | GRADE | PRINCIPAUX DEBOUCHES |
|--------------------------------------|--|----------------------|---|--|
| ARTS | | | | |
| Collège universitaire | 11e année sciences-math. (avec moyenne suffisante) Versification latin-sciences (avec moyenne suffisante) | 1 | Immatriculation senior | Admission en 1ère année à la faculté des Sciences |
| | 11e année : sciences-mathématiques sciences-lettres (avec examen d'admission) Versification : latin-sciences ou latin-grec (avec moyenne suffisante) | 4 | Baccalauréat ès arts | Condition essentielle pour: Droit, Médecine, Art den- taire et Théologie |
| Arts (lettres) | B. A. | 2 | Maîtrise ès arts | Enseignement Journalisme Littérature |
| Sciences domestiques (filles) | 11e année : sciences-mathématiques sciences-lettres Versification 3e et 4e d'Institut Familial (avec examen d'admission s'il y a lieu) | 1 | Immatriculation senior | Archives médicales Technologie médicale |
| | | 4 | Baccalauréat en sciences domestiques | Diététique Industrie alimentaire Nutrition Enseignement |
| DROIT | B. A. | 4 | Licence en droit | Carrière d'avocat Carrière de notaire Journalisme Fonctionnarisme Diplomatie |

| SCIENCES | | | | |
|---|--|---|--|---|
| Génie : civil électrique mécanique | 12e année scientifique spéciale (avec moyenne suffisante) Immatriculation senior Diplôme d'Institut de technologie (après examen du dossier) B. A. (section A ou B) | 5 | Baccalauréat en sciences appliquées et Diplôme d'ingénieur | Carrière d'ingénieur |
| | B. A. (section C) (examen d'admission) * La 1ère année de Chimie, Physique et Mathématiques est commune | 4 | | |
| Chimie * | Mêmes conditions que pour le Génie | 4 | Baccalauréat en sciences option : chimie | Carrière de chimiste Enseignement - Recherche Laboratoire - Industrie |
| | B. A. (section C) (examen d'admission) | 3 | | |
| Physique I et II * Mathématiques I et II * | Mêmes conditions que Chimie | 2 | | |
| | B. A. (section C) (examen d'admission) | 1 | | |
| Biologie | 12e année scientifique spéciale (avec moyenne suffisante) Immatriculation senior Diplôme d'Institut de technologie (après examen du dossier) | 4 | Baccalauréat en sciences option : biologie | Carrière de biologiste Enseignement Recherche Laboratoire |
| Biologie II P. C. B. (pré-médicale) | B. A. | 1 | | Préparatoire à la médecine |

| COMMERCE | | | | |
|---|---|-----------------------|---|---|
| Commerce | 11e année : sciences-mathématiques sciences-lettres Versification (moyenne générale requise: 70%) | 4 | Baccalauréat en commerce | Affaires Comptabilité Fonctionnarisme Assurance Opérations de banque Finance |
| | B. A. | 2 | | |
| Administration d'affaires Comptabilité | B. Com. B. Sc. Com. B. Bus. Adm. etc. | 1 | Maîtrise en commerce option : adm. d'affaires et comptabilité | |
| MEDECINE | | | | |
| | En voie d'organisation | | | |
| THEOLOGIE | | | | |
| Théologie | B. A. | 4 | Baccalauréat en théologie | Ministère sacerdotal |
| Institut de Culture religieuse | B. A. | 3 temps partiel | M. A. (Religion) | Culture Enseignement |
| | Baccalauréat en pédagogie Brevet A ou équivalent | 3 temps partiel | Diplôme de culture religieuse | |

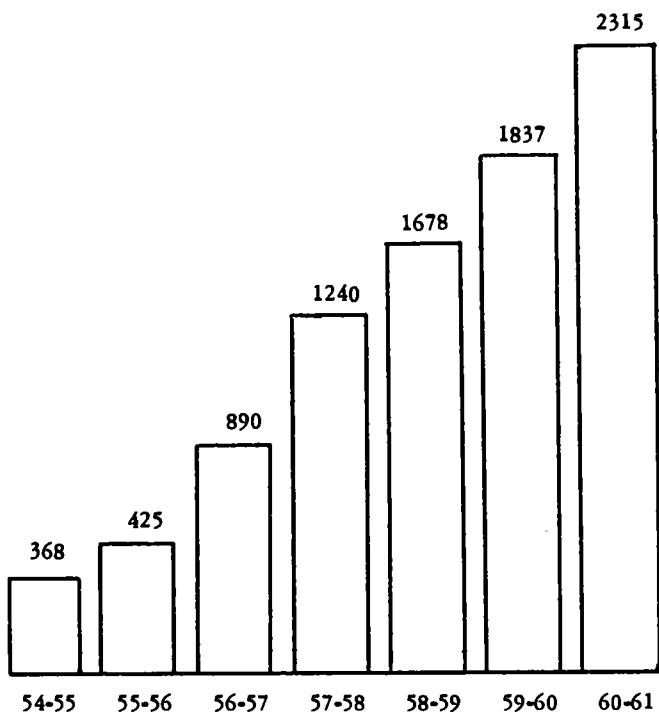
| PEDAGOGIE | | | | |
|--|---|---|---|---|
| Pédagogie | B. A. ou l'équivalent | 1 | Baccalauréat en pédagogie | Enseignement secondaire Enseignement primaire |
| | Rhétorique ou l'équivalent | 2 | | |
| Enseignement | Baccalauréat en pédagogie ou l'équivalent | 1 | Maîtrise en enseignement | Enseignement secondaire |
| | | 2 | Licence en enseignement | |
| Psychologie scolaire | Baccalauréat en pédagogie ou l'équivalent et examen d'admission | 2 | Licence en psychologie scolaire | Orientation scolaire |
| Enseignement technique plein temps temps partiel temps partiel | Diplôme d'Institut de technologie ou l'équivalent | 2 | Baccalauréat en enseignement technique — secteur « pra- tique » ou « théorie » | Enseignement technique aux Instituts de technologie et aux Arts et Métiers |
| | | 4 | Maîtrise en enseignement tech- nique — secteur « théorie » | |
| | Diplôme d'Institut de technologie ou équivalent (pour professeur seulement) | 1 | Certificat en enseignement spé- cialisé au cours technique — secteur « pratique » ou « théorie » | |
| | Certificat en enseignement spécialisé au cours technique (pour professeur seulement) | 2 | Baccalauréat en enseignement technique — secteur « pra- tique » ou « théorie » | |
| Psycho-pédagogie de l'enfance inadaptée | Rhétorique ou l'équivalent ou une 2^{ème} année du brevet « A » | 4 | Licence en psycho-pédagogie de l'enfance inadaptée | Education d'enfants-problè- mes et de déficients mentaux |

| ECOLE NORMALE | | | | |
|------------------------------------|--|----------|--|--------------------------------|
| Ecole normale (garçons) | 11e année : sciences-mathématiques sciences-lettres Versification (minimum : 75%) | 4 | Brevet « A » et Baccalauréat en pédagogie | Enseignement secondaire |
| | Belles-Lettres (latin-sciences) | 3 | | |
| | Rhétorique ou 2ième année du Collège universitaire | 2 | | |
| | B. A. | 1 | | |



INSCRIPTIONS A PLEIN TEMPS

DEPUIS LES DEBUTS



REGIONS DE PROVENANCE DES ETUDIANTS

| | |
|-------------------------|-------|
| Autres régions..... | 32.6% |
| Estrie..... | 43.2% |
| Cité de Sherbrooke..... | 24.2% |

DEMANDE D'ADMISSION

Toute demande d'admission à l'Université de Sherbrooke doit être présentée, en duplicata, sur les formules officielles qu'on obtient du Secrétariat général et être accompagnée des pièces suivantes :

- a) Certificat de naissance.
- b) Certificat d'une vaccination antivariolique récente (pas plus de cinq ans).
- c) Quatre photographies récentes (2 x 2½) dont une authentiquée au verso par la signature du père ou du tuteur de l'aspirant, ou par celle du supérieur ou du doyen de l'institution d'où il vient.
- d) Certificat de bonne conduite signé par une autorité reconnue (collégiale, universitaire ou religieuse).
- e) Bulletin officiel complet et détaillé des notes obtenues pendant les quatre années académiques qui ont précédé l'obtention du diplôme présenté à l'appui de la demande d'admission.
- f) Document officiel (certificat ou photostat) attestant que le candidat possède le diplôme invoqué à l'appui de sa demande d'admission.

Tout diplôme d'une institution étrangère à la Province de Québec doit être accompagné d'un annuaire donnant le détail des programmes et des conditions requises pour son obtention. Tous les relevés officiels de notes doivent être revêtus du sceau de l'institution d'où ils proviennent et être transmis *directement par elle* à l'Université de Sherbrooke.

Tous les documents soumis (sauf les diplômes originaux) restent la propriété de l'Université de Sherbrooke.

Aucun dossier ne sera examiné s'il n'est absolument complet.

REMARQUES

1. — Toute demande d'admission doit être accompagnée d'un chèque ou d'un mandat de poste de \$5.00 fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke.

2. — L'université étudiera sans retard le cas de chaque candidat et lui adressera un avis d'acceptation ou de refus ; si la faculté exige de lui un examen d'entrée ou une entrevue avec le doyen ou le directeur, elle l'en avisera en temps utile.

3. — Une fois admis, le candidat remplira des formalités d'inscription à la date indiquée.

4. — La demande d'admission, accompagnée des pièces requises, doit être adressée avant le 15 août au :

Secrétariat général
Université de Sherbrooke
Cité universitaire
Sherbrooke, P. Q.

INSCRIPTION

L'inscription est la procédure en vertu de laquelle le nom du candidat est porté au registre d'une faculté ou école. Elle n'est complétée qu'après paiement au trésor des frais de scolarité et des frais accessoires. L'inscription se fait à partir du 15 août jusqu'à la date de la rentrée.

EN RESUME

Pour devenir élève de l'université, l'aspirant doit donc normalement passer par les étapes suivantes :

1. — Requérir deux formules d'admission, les remplir puis les retourner au secrétariat général en y adjoignant les pièces exigées.

2. — Faire son inscription au secrétariat général. L'inscription implique que l'aspirant a répondu préalablement aux exigences de la faculté ou de l'école qui l'accueillera.

A tout élève régulièrement inscrit, l'université remet une carte portant, avec sa photographie, l'attestation de sa qualité d'étudiant et la signature du secrétaire général.

3. — Acquitter le montant dû au début du premier semestre, ou, dans certains cas très particuliers, s'entendre avec le trésorier au sujet de ce paiement.

DROITS A ACQUITTER

- | | |
|---|--|
| 1. — Inscription annuelle \$ 25.00 (payable à la rentrée) (Ecole normale : \$ 10.00) | |
| 2. — Contribution à l'Ass. des étudiants 15.00 (payable à la rentrée) | |
| 3. — Frais de scolarité : | |
| Arts 380.00 | |
| Collège universitaire B.A. 300.00 | |
| Collège univ. Immatric. senior 330.00 | |
| Droit 380.00 | |
| Sciences pures et appliquées 380.00 | |
| Commerce 380.00 | |
| Pédagogie 380.00 | |
| Ecole normale 150.00 | |
| Temps partiel 15.00 du crédit | |

REMARQUES

Les frais de scolarité sont payables en deux versements égaux, le premier à l'entrée et le second en février. Pour tout retard dans le paiement de ces droits, les étudiants qui ne se sont pas entendus d'avance avec le trésorier sont passibles de suspension et, en ce cas, soumis aux règlements concernant la fréquentation des cours.

Les étudiants qui doivent recevoir une bourse peuvent habituellement s'entendre avec le trésorier pour acquitter les frais de scolarité à la réception de leur bourse.

L'inscription et la contribution à l'Association des étudiants se paient toujours à l'entrée.

On prévoit des déboursés d'environ \$75.00 par année dans les différentes facultés, excepté à l'Ecole normale où il suffit d'environ \$50.00.

Les étudiants qui font des travaux de laboratoire doivent déposer \$20.00 pour couvrir les bris possibles d'appareils. A la fin de l'année, on remet à l'étudiant la partie de cette somme qui n'a pas été utilisée.

PENSIONS

L'Université de Sherbrooke possède sur le campus sa maison d'étudiants, laquelle peut loger 460 de ceux-ci.

On trouve aussi des pensions recommandables dans le voisinage de l'université. Le secrétariat général en fournit la liste sur demande. Le prix minimum pour chambre et repas est d'environ \$15 par semaine. Il est aussi possible de louer une chambre chez des particuliers à raison d'environ \$5 par semaine et de prendre ses repas à la cafétéria du Centre social de l'université (dîner ou souper, 0.75).

L'Ecole d'agriculture Noé-Ponton, voisine de l'Ecole normale, accepte de pensionner des normaliens à \$350 ou \$400 par année.

BOURSES

1. — MINISTÈRE DE LA JEUNESSE

a) Prêts-bourses

Avantages : Maximum de \$300 pour étudiants demeurant chez leurs parents durant l'année scolaire.

Maximum de \$500 pour étudiants demeurant dans un endroit où il n'y a pas d'université donnant un cours semblable à celui qu'ils suivent à l'Université de Sherbrooke.

Remboursable pour 40% de la valeur.

Conditions : Être citoyen canadien.

Résider dans la province de Québec depuis 2 ans.

Être dans l'impossibilité d'entreprendre ou de continuer son cours sans cette aide.

Faire sa demande avant le 15 septembre.

M. l'abbé Antoine Sirois, secrétaire général, est le représentant de l'université au Comité des bourses.

Adresses a) Le secrétariat général,
Université de Sherbrooke,
Cité universitaire, Sherbrooke.

b) Service des bourses d'études,
Ministère de la Jeunesse,
39, rue Saint-Louis, Québec 4.

ou

35 ouest, rue Notre-Dame,
Montréal, Québec.

N.B. — Les étudiants de l'École normale ne peuvent pas jouir de ce prêt-bourse.

b) Prêts

Ces prêts s'accordent n'importe quand pendant l'année scolaire.

Avantages : Maximum de \$200 et \$500.

Remboursable un an après la fin des études.

Conditions : Recevoir déjà un prêt-bourse et être dans l'impossibilité de continuer ses études sans cette aide.

Adresse : Le secrétariat général,
Université de Sherbrooke
Cité universitaire, Sherbrooke.

c) Bourses aux handicapés

On obtient des renseignements à ce sujet en s'adressant au :
Service de réadaptation des handicapés physiques
Ministère de la Jeunesse,
9175, rue Saint-Hubert, Montréal.

2. — ASSOCIATIONS ET AMICALES

a) Les Associations et Amicales suivantes accordent des Prêts d'Honneur aux étudiants demeurant dans leurs régions respectives :

La Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke.

Adresse : 37 rue Brooks, Sherbrooke.

Les Prêts-étudiants Artisans d'Alma au Lac Saint-Jean.

L'Amicale des Frères de la Charité de Drummondville.

L'aide aux étudiants des Ecoles supérieures du diocèse de Sherbrooke Inc.

Adresse : a/s Rév. Frère Directeur,
825, rue Bowen, Sherbrooke.

L'aide aux étudiants du Collège de-La-Salle de Thetford-Mines Inc.

L'Aide aux étudiants de l'Ecole supérieure de Granby Inc.

b) I. O. D. E.

Condition : Etre enfant d'un père décédé ou rendu invalide à la seconde guerre mondiale.

Demandes : The Registrar, Bishop's University, Lennoxville.

c) R. O. T. P.

Programme d'instruction pour la formation d'officiers de forces régulières (armée, marine, aviation).

Avantages : Scolarité payée par le Ministère de la défense nationale.

Allocation de \$75 pour achats de livres et instruments.

Allocation de \$128 par mois à titre de solde et d'indemnité de subsistance.

Conditions : Etre citoyen canadien. Etre célibataire. Avoir moins de 21 ans. Posséder les aptitudes physiques suffisantes. S'engager à servir 3 ans dans les forces armées après l'obtention du grade.

Adresse : Le Comité de sélection R. O. T. P.

Quartier général de la Défense nationale,
Ottawa.

3. — DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (Pour l'Ecole normale seulement)

Prêts-bourses

Sur recommandation du principal de l'Ecole normale, le Département de l'Instruction Publique accorde des prêts-bourses (remboursables pour 50%) de \$50 à \$200 par année, aux étudiants de l'Ecole normale dépourvus de finances, mais sérieux.

On s'adresse au principal de l'Ecole normale au mois de septembre, après l'entrée.

ASSOCIATION DES ETUDIANTS

L'Association Générale des Etudiants de l'Université de Sherbrooke (AGEUS) agit en qualité de seul conseil représentatif et exécutif de l'ensemble de ses membres. Entre autres fonctions, elle organise les loisirs des étudiants : société des concerts, ciné-club, journal, débats oratoires, théâtre, sports..., et les représente au sein d'organismes tant nationaux qu'internationaux : FNEUC et EUMC.

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement supplémentaire veuillez adresser vos demandes au secrétariat général à l'adresse ci-dessous mentionnée.

ADRESSE

Université de Sherbrooke
Cité universitaire
Chemin Sainte-Catherine
Sherbrooke, Québec.

ADMINISTRATION

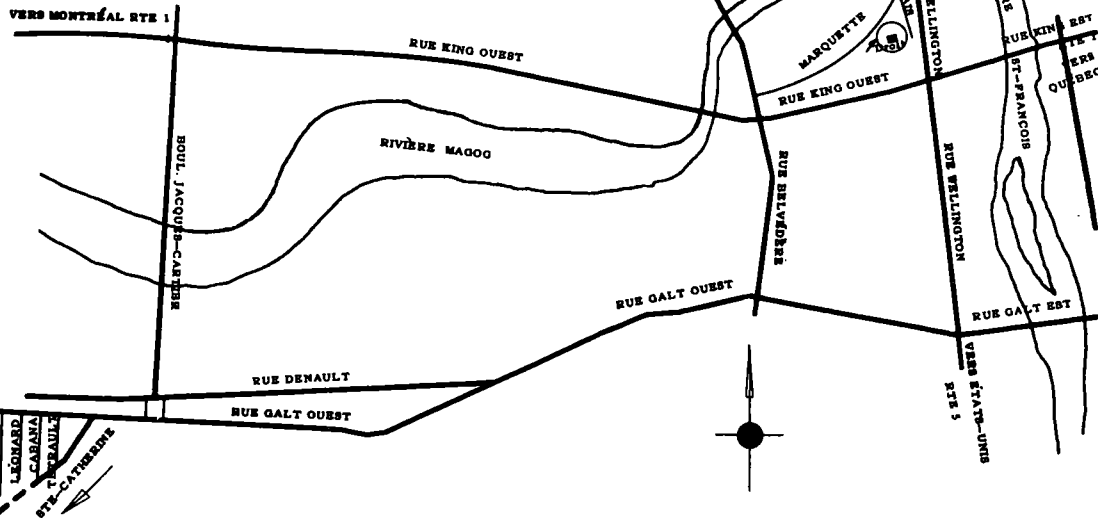
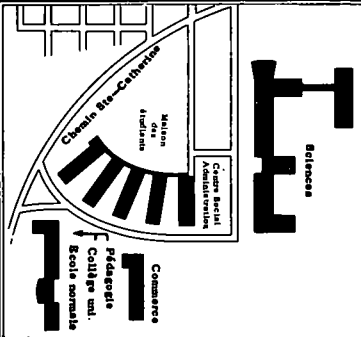
Centre social :

Téléphone : LO.: 9-7431

* *Le secrétariat général est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à midi et de 1 heure 30 à 5 heures; et le samedi de 9 heures à midi, excepté durant les mois de juillet et août, alors qu'il est fermé toute cette journée.*

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Province de Québec



CITÉ UNIVERSITAIRE

- ST-JACQUES
- ST-JEAN
- ST-CHARLES
- ST-FRANÇOIS
- ST-JEAN
- ST-CHARLES
- ST-FRANÇOIS
- ST-JACQUES
- ST-JEAN
- ST-CHARLES
- ST-FRANÇOIS